

Communication au sujet de l'organisation de notre dernière Assemblée Générale Extraordinaire

Chères toutes et chers tous de l'association Thoth

Au début de cette année 2024, vous avez estimé, en répondant à notre sondage, que notre association n'était plus en mesure, faute de renouvellement de ses membres, d'assurer sa survie. Le CA a travaillé sur l'organisation de notre Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) qui devra voter la dissolution de l'association. Vous avez reçu le compte rendu de ce CA.

L'AGE se tiendra le mardi 24 septembre 2024.

Nous devons vous fournir des informations sur son déroulement, connaître très rapidement le nombre de personnes qui y participeront et préparer dès maintenant les échanges que nous aurons, lesquels devront se terminer par des votes.

Nous avons décidé d'organiser une dernière sortie au cours de laquelle nous aurons dans la matinée notre AGE sur le pont supérieur d'un bateau croisière, puis un déjeuner-croisère et enfin une représentation théâtrale, toujours sur le bateau. Cette sortie et ce repas vous sont offerts par l'association qui utilisera à cette occasion une partie des avoirs dont elle dispose.





MENU
GARONNE

Entrée du jour

Tartare de tomates anciennes, mousse de mozzarella et crispy de thon

Plat au choix
Épaule d'agneau de 12 heures, jus réduit
Ou
Filet de merlu,
sauce vierge fenouil et pamplemousse

Accompagnement:
Fine ratatouille et polenta aux olives

Dessert au choix

Tiramisu aux fraises

Ardoise gourmande

Le menu ci-dessus comprend également les boissons. Comme nous serons certainement plus de 20 personnes, il faut opter pour un seul plat et un seul dessert. Nous avons pensé que le mieux était de vous laisser le choix et de retenir la proposition qui arrivera en tête.

Pour le moment nous ne connaissons pas le montant du reliquat financier qui restera sur le compte de l'association. Nous savons qu'il faut payer l'édition du dernier bulletin sur lequel ont travaillé Michelle Caralp et J-L. Robin. Surtout, il faut financer cette journée consacrée à notre AGE. En CA nous avons pensé que nos avoirs devaient avant tout servir à rendre le plus agréable

possible la fin de notre aventure au sein de Thoth. C'est pour cette raison que nous vous proposons le programme de cette croisière.

Comme il y aura un reliquat, qu'on peut estimer à 2 000 € ou moins, la dissolution s'accompagne de sa liquidation. Vous aurez à décider de son utilisation. Nous vous rappelons l'article des statuts qui aborde ce point :

Art. 20 Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire ... est seule compétente pour toute modification des statuts, **dissolution** des biens ou **fusion** avec tout autre association d'objet analogue.

En CA, plusieurs pistes ont été proposées pour verser notre reliquat financier à :

- l'Union Scientifique Aquitaine qui nous a hébergé depuis des années ;
- l'association SEHA, co-présidée par Annie Crozes, laquelle a joué un rôle important dans le fonctionnement de Thoth CSF pendant des années ;
- des associations humanitaires. Il a été proposé par des membres du CA :
 - les restaurants du cœur,
 - ◆ SOS Méditerrané évoquée lors d'une conférence devant les membres de notre association,
 - ♦ des associations qui organisent des voyages pour des enfants sans autre horizon que leur quartier. Ce qui serait plus en phase avec l'objectif de notre association,
 - ◆ aider des actions éducatives auprès d'enseignants qui montent des projets coopératifs pour des voyages qui conjuguent savoir et déplacement, tout à fait dans l'esprit de Thoth CSF.

Comme vous avez pu le lire dans nos statuts, seules les associations USA et SEHA peuvent bénéficier de la somme qui restera sur nos comptes sous la forme d'une fusion. Dans ce cas, Thoth décide en AGE de sa dissolution en raison de son absorption par l'USA ou par l'association SEHA lesquelles acceptent cette fusion lors de leurs propres AG.

Dans tous les autres cas, un liquidateur sera chargé de verser la somme restante, selon la volonté de l'AGE, sur un autre compte.

Pour préparer l'AGE nous allons vous demander de faire un classement de ces différentes propositions. Le résultat devrait permettre d'éclairer le débat que nous aurons sur cette question.

Vous trouverez ci-dessous un questionnaire auquel il convient de répondre avant la fin du mois de juin 2024. Vous pouvez le faire facilement en ligne en cliquant sur ce lien :

https://forms.gle/JdCxwcUZWsDrJLre6

ou expédier votre bulletin de vote au Secrétaire : J. P. Charrié - 9 Av. des Écoles - 33 370 Tresses

Bien amicalement,

Le Président,

B. Duguay

Courriel : <u>berdug60@gmail.com</u>

Tél.: 06 65 68 77 92

Préparation à l'AGE de l'association THOTH

Un bulletin de vote par personne

l'utilisation du reliquat financier

1 - Votre	identité
Nom:	Prénom :
2 - Serez-	-vous présent.e au repas le mardi 24 septembre 2024 ?
	Oui Non
3 - Choisi	issez le plat
	Épaule d'agneau Filet de merlu Je ne participe pas au repas
4 - Choisi	issez le dessert
	Tiramisu aux fraises ardoise gourmande Je ne participe pas au repas
5 - Lors d	le la dissolution, voulez-vous verser le reliquat financier à
	Une association ayant un objet proche de la nôtre comme l'USA ou le SEHA
	une association humanitaire
6 - Si vous	choisissez une association comme l'USA ou le SEHA, voulez-vous?
	une fusion avec absorption
	un simple versement du reliquat
7 - Si vou	s optez pour une association humanitaire indiquez votre préférence
	une association généraliste comme les Restos du cœur ou SOS Méditerranée
	une association plus ciblée vers le voyage et les découvertes culturelles
8 - Vous	pouvez écrire ci-dessous un commentaire, faire une proposition pour

3